



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 31636

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la baisse des crédits affectant le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE). Si certains départements ne consomment pas les crédits mis à leur disposition en la matière, il s'avère que le Finistère les utilise en totalité, et ce depuis plusieurs années. Le maintien en 2004 de la dotation FNDAE à hauteur de celle affectée avant cette réduction drastique est donc un enjeu particulièrement important pour ce département breton, où l'effort collectif pour reconquérir la qualité de l'eau et gérer l'assainissement est à souligner. Aussi, elle lui demande si la situation particulière du département du Finistère et ses besoins quant aux crédits FNDAE seront pris en compte pour l'année à venir.

Texte de la réponse

Le calcul des dotations départementales théoriques sur le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) a été réalisé sur la base des résultats de l'inventaire des besoins réalisés en 2000. Depuis 2001, le solde des dotations a été modulé en fonction de la consommation des crédits des départements, afin que celle-ci soit améliorée. Pour 2004, la loi de finances réalise la budgétisation du FNDAE à hauteur des recettes prévisionnelles de la taxe sur la consommation d'eau, soit 75 millions d'euros. Les modalités de calcul des dotations départementales 2004 reposent sur les bases décrites ci-dessus. En début d'année, 70 % de la dotation 2004 a été répartie, cet acompte s'élève à 1 492 866 euros pour le département du Finistère, en progression de 52 % par rapport à la dotation 2003. Le calcul de ce premier acompte a tenu compte des besoins exprimés en matière d'eau potable et d'assainissement. La bonne consommation des crédits par le département du Finistère ne le pénalisera pas dans les attributions ultérieures de crédits.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31636

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 198

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2955